

# DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

## S.I.R.P. Saint Luperce - Orrouer - Saint Germain le Gaillard

### Compte rendu de la réunion du Comité Syndical

04 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, sur convocation du vingt-six février 2026, le Comité Syndical du S.I.R.P. de St Luperce – Orrouer – St Germain le Gaillard s'est réuni, sous la présidence de Madame Pierrette SALMON, Présidente, à la mairie de Saint Luperce.

#### Etaient présents :

Mesdames Pierrette SALMON, Lydie RENONCET, Marie BREDAS, Messieurs Florian GUENAULT, Philippe PAHIN, Baptiste PERRIN délégués de la commune de Saint Luperce, Monsieur Claude FERET, Mesdames Mélanie AUTIN, Pascale MENAGER délégués de la commune d'Orrouer,

Absents excusés : Madame Aurélie ROZIER, Monsieur Steven LE NESTOUR

Absents : Monsieur Pascal AUBRY.

Nombre de Conseillers syndicaux : 12

Nombre de Conseillers présents : 9

Secrétaire de séance : Madame Lydie RENONCET

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu du comité Syndical du 02 février 2026 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### 2026/03 - N° 308 - APPROBATION DU CFU 2025

Madame la Présidente présente le Compte Financier Unique 2025 du budget général qui s'établit comme suit :

	<b> FONCTIONNEMENT</b>	<b> INVESTISSEMENT</b>	<b> TOTAL</b>
DEPENSES	- 366 715,84 €	- 27 148,43 €	- 393 864,27 €
RECETTES	370 764,06 €	18 067,92 €	388 831,98 €
<b>Résultat exercice au 31/12/2025</b>	<b>4 048,22 €</b>	<b>- 9 080,51 €</b>	<b>5 032,29 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté 2025	64 770,81 €		64 770,81 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024		- 16 146,72 €	- 16 146,72 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>68 819,03 €</b>	<b>- 25 227,23 €</b>	<b>43 591,80 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>- 3 360,00 €</b>	<b>- 3 360,00 €</b>
<b>Résultats cumulés</b>	<b>68 819,03 €</b>	<b>- 28 587,23 €</b>	<b>40 231,80 €</b>

Madame la Présidente laisse la présidence à Monsieur Claude FERET et quitte la salle afin de laisser le Comité Syndical délibérer sur l'approbation du Compte Financier Unique.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2025 du budget général du S.I.R.P.

**2026/03 - N° 309 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GENERAL DU SIRP**

Madame la Présidente expose :

Suite à l'adoption du Compte Financier Unique 2025, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Le résultat de clôture de fonctionnement présente un excédent de 4 048,22 € et la section d'investissement présente un résultat de clôture au 31/12/2025 en déficit de 25 227,23 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 3 360 € en dépenses d'investissement.

La section d'investissement a donc un besoin de financement de 28 587,23 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE AU 31/12/2024	4 048,22 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	64 770,81 €
C) RESULTAT A AFFECTER = A+B	<b>68 819,03 €</b>
D) SOLDE CUMULE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 25 227,23 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	3 360,00 € 0 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	- 28 587,23 €
DECISION D'AFFECTATION <b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b> <b>Affectation complémentaire R 1068 en investissement</b> <b>Report de fonctionnement R 002</b>	<b>28 587,23 €</b> <b>0 €</b> <b>40 231,80 €</b>

**2026/03 - N° 310 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 -BUDGET GENERAL DU SIRP**

Madame la Présidente donne lecture du Budget Primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 476 363,06 €

Recettes : 476 363,06 €

Section d'investissement :

Dépenses : 59 668,78 €

Recettes : 59 668,78 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 tel qu'il est présenté.

**2026/03 - N° 311 - FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

En nomenclature comptable M 57, le SIRP est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité Syndical le pouvoir de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette politique de fongibilité des crédits permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, la Présidente serait tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

### **2026/03 - N° 312 -COOPERATIVE SCOLAIRE**

Madame la Présidente propose d'attribuer 10 € par élève à la coopérative scolaire, pour les sorties pédagogiques. A la rentrée de septembre 2025, il y avait 180 enfants scolarisés à l'école Jules Verne ce qui fait un montant de 1 800 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré l'unanimité des Membres présents ;

- **DECIDE** de verser 1 800 € à la coopérative scolaire
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

### **2026/03 QUESTIONS DIVERSES**

- Un point a été fait sur la photocopieuse de l'école. Une augmentation importante de photocopies couleurs, nous oblige à revoir l'utilisation. Les délégués souhaiteraient une mise en concurrence également.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 21h.